



BUDGET COMMUNAL 2016 : adopté à l'unanimité !

Le 8 avril dernier, le budget 2016 de la ville était présenté et soumis au vote du Conseil Municipal. Louvres Infos Magazine revient sur son élaboration, exercice de plus en plus contraint, notamment en raison des importantes baisses des dotations de l'Etat.

Qu'est-ce qu'un budget communal ?

Le budget de la commune se compose de deux sections : fonctionnement et investissement.

La section fonctionnement regroupe les dépenses liées aux charges à caractère général, aux provisions, à la gestion courante, au personnel, aux intérêts de la dette et aux dotations aux amortissements ainsi que les recettes perçues lors de prestations de service, de dotations de l'Etat, aux impôts et aux taxes.

Important ! Le budget de fonctionnement des communes doit être équilibré sans emprunt et être sincère et véritable. Autrement dit, chaque dépense doit être équilibrée par une recette, et celles-ci doivent être réelles.

La section investissement correspond, quant à elle, aux dépenses engendrées essentiellement par les opérations de construction, d'aménagement ou de rénovation. Ses principales recettes proviennent de l'excédent du budget de fonctionnement, des emprunts, des subventions et des dotations de l'Etat.

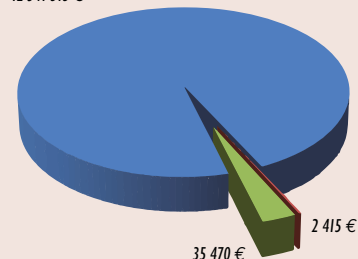
Comment est-il élaboré ?

- La prévision budgétaire est toujours précédée d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en Conseil Municipal (avant fin février). S'appuyant sur un historique des cinq dernières années, il permet d'élaborer une réflexion stratégique qui donne des orientations pour préparer le budget.
- A Louvres, le DOB a eu lieu le 28 février 2016 à l'appui de l'estimation du réalisé 2015 et des chiffres définitifs des années 2011, 2012, 2013 et 2014. Ce débat permet de juger de l'évolution, entre autres, des recettes et dépenses

LES PRÉVISIONS 2016

Recettes de fonctionnement 12 379 400 €

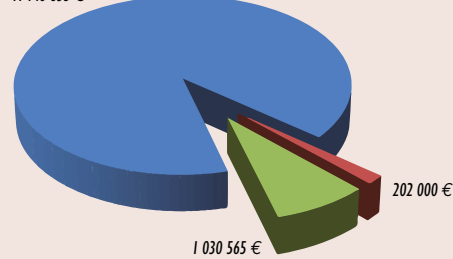
12 341 515 €



- Recettes de gestion courante (produits de services, impôts, dotations...)
- Produits financiers, produits exceptionnels
- Opérations d'ordre entre sections

Dépenses de fonctionnement 12 379 400 €

11 146 835 €



- Dépenses de gestion courante (frais généraux, personnel...)
- Charges financières, charges exceptionnelles
- Opérations d'ordre entre sections

de fonctionnement, des frais de personnel, de l'excédent de fonctionnement (600 000 € en 2015), des dépenses et recettes d'investissement, de l'endettement, du taux de fiscalité, des investissements engagés et non-terminés et des investissements urgents à réaliser.

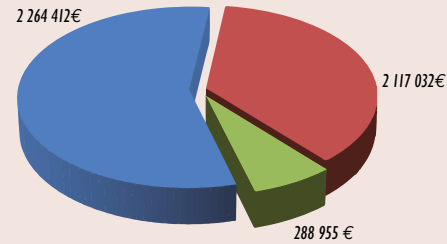
- Puis, en fonction de ces orientations, il est demandé aux responsables des services de faire remonter leurs prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement (hors frais de personnel). Des directives peuvent être transmises, en fonction du DOB. Cette année, bien entendu, la prérogative était de proposer, autant que possible, un budget prévisionnel 2016 à la baisse.

Dans le même temps, une lettre est envoyée aux associations afin de récolter les demandes de subventions, là aussi en précisant les orientations d'économie souhaitées.

Parallèlement, les frais de personnel sont estimés par le service du personnel en fonction des prévisions de hausses mécaniques de salaires, des avancements de grade et de l'évolution des effectifs.

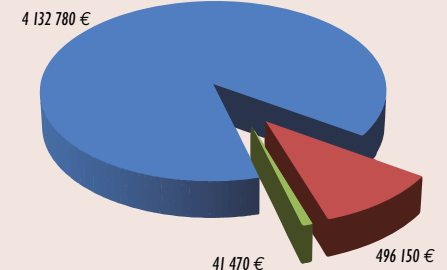
- Une fois toutes ces données rassemblées, le budget établi (fonctionnement et investissement) est présenté à la commission finances (composée de 8 élus, dont 2 de l'opposition et présidé par le Maire-Adjoint chargé des Finances). Après d'éventuels arbitrages, le budget, les taux de fiscalité et le réalisé de l'année précédente sont soumis au vote du Conseil Municipal.
- En principe, une fois par an, au 30 septembre, est fait un point des réalisations budgétaires de fonctionnement et d'investissement. Au cas par cas, il peut être procédé à des corrections appelées « décisions modificatives » (DM). Afin de conserver la notion d'équilibre, tout complément éventuel de dépense doit être couvert par une recette du même montant.

Recettes d'investissement 4 670 400 €



- Recettes d'équipement (subventions, emprunts...)
- Recettes financières (dotations, fonds propre de la commune...)
- Opérations d'ordre entre sections

Dépenses d'investissement 4 670 400 €



- Dépenses d'équipement (immobilisations corporelles, incorporelles, en cours)
- Remboursement d'emprunts
- Opérations d'ordre entre sections



Dotations de l'Etat

Entre 2014 et 2015, la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat à la ville de Louvres a diminué de 500 000 €

Pas d'augmentation des impôts locaux en 2016 !

Taxe d'habitation	12,75 %
Foncier bâti	21,00 %
Foncier non bâti	48,16 %

Une gestion saluée à l'unanimité !

Réussir à maintenir la qualité de service et ne pas abandonner les projets, tout en n'augmentant pas la fiscalité locale est un exercice on ne peut plus compliqué eu égard au désengagement de l'Etat. Malgré tout, la ville réussit ce pari qui fut salué par un vote historique à l'unanimité du Conseil Municipal (majorité et opposition). Un signe fort d'encouragement à poursuivre dans cette voie.

LE BUDGET EXPLIQUÉ en conseil de quartiers

La deuxième série des conseils de quartiers s'est déroulée en avril et en mai. Le thème proposé par les élus était le budget communal. Environ 200 personnes ont participé à ces réunions qui ont permis d'échanger sur le thème mais aussi d'élargir les débats afin de répondre à toutes les questions. Voici une sélection des questions les plus souvent posées.

Les questions sur le thème

Pouvez-vous nous confirmer que le montant de notre feuille d'impôts n'augmentera pas cette année ?

Nous pouvons vous confirmer que les taux de la ville n'augmenteront pas. Mais la ville n'est pas la seule à percevoir l'impôt. Par exemple, votre taxe d'habitation est composée de plusieurs taux (ville, Conseils Départementaux, EPCI...). Nous pouvons vous garantir que celui de la ville ne bougera pas cette année mais cela ne sera peut-être pas vrai pour les autres.

Quel montant pour la ville représenterait une hausse des taux d'imposition ?

Le taux 2016 de la taxe d'habitation à Louvres est de 12,75%. Si nous le faisons passer à 13,75%, cela représenterait 133 000 € supplémentaires pour la commune. S'agissant du foncier bâti, l'augmentation d'un point engendrerait une recette supplémentaire de 123 000 €.

Pour information, le taux moyen de la taxe d'habitation en 2014 dans le Val d'Oise était de 14,67%.



Quelles sont les raisons évoquées pour justifier la baisse drastique des dotations de l'Etat envers les communes ?

La raison principale est de faire participer les collectivités locales au redressement des finances publiques. D'ailleurs, à Louvres, nous ne trouvons pas choquant de participer à cet effort. En revanche, les proportions des baisses de dotations sont particulièrement difficiles à assumer pour les villes, derniers maillons de la chaîne, que l'on oblige, en plus, à assumer toujours plus de responsabilités.

Vous avez réussi à réaliser des économies pour contrebalancer la baisse de la DGF. Quelles ont été vos pistes ?

Elles sont nombreuses car nous devons économiser sur tout ou presque ! C'est pourquoi nous avons développé la pratique des marchés publics qui permet de tirer les coûts vers le bas, de même

que la mutualisation des besoins (exemple : un voyageur pour l'ensemble des besoins de la ville). De même, nous avons recours à un Conseil en Energie Partagé qui analyse la consommation des bâtiments et propose des solutions pour la diminuer si besoin.

Le fonctionnement se maintient et c'est très bien mais les communes peuvent-elles encore investir ?

C'est difficile car il convient de veiller à maîtriser l'endettement et donc de limiter les emprunts. C'est pourquoi il est indispensable d'avoir un excédent de fonctionnement pour investir et mener des projets de développement, par définition très coûteux.

Dans l'élaboration du budget 2016, avez-vous prévu une somme pour la réfection des voiries ?

Oui. Un plan pluriannuel de réfection des voiries a été établi. L'ensemble des voies à rénover a été listé et, chaque année, certaines de ces voies seront rénovées. Nous comprenons parfaitement que chacun aimerait voir les voiries refaites devant



chez lui. Ce sont d'ailleurs souvent des demandes légitimes. Mais il y a 36 km de voirie à Louvres et les réfections sont onéreuses. Il convient donc d'établir un ordre de priorité.

Les questions hors thème

Nous avons remarqué que des agents de la ville utilisaient un aspirateur géant pour les trottoirs. Cela semble très efficace mais est-ce suffisant pour l'ensemble de la ville ?

Il s'agit d'un « glutton » qui sert principalement à avaler les débris et déchets divers sur la chaussée. Mais ce n'est effectivement qu'un volet de la propreté de nos rues. Nous allons également relancer le marché de la balayeuse qui avait été arrêté pour raison financière mais dont l'utilité s'avère indispensable. Nous avons également mené une campagne de nettoyage des panneaux de signalisation. La propreté de la ville est un travail sans fin mais qui pourrait aussi être améliorée avec un peu plus de civisme.



La sortie des écoles est souvent dangereuse pour nos enfants avec des voitures qui ne respectent pas le code de la route. Que pouvez-vous faire ?

C'est un réel problème pour lequel il est difficile d'agir. Néanmoins, nous menons une action fil rouge cette année sur la sécurité routière et l'un des volets concerne la sécurisation des abords des écoles. Cela a débuté par quelques aménagements et un renforcement de la signalisation. De plus, des totems et des radars pédagogiques compléteront le dispositif ainsi que des actions de sensibilisation auprès des enfants et des parents.

Où en est l'arrivée de la fibre optique ?

Elle est déjà efficace pour les bâtiments publics et les entreprises. Concernant les particuliers, le Conseil Départemental (ex Conseil Général) annonce une couverture totale de la ville pour mi-2017. Il faudra alors que chacun se rapproche de son opérateur. Mais attention, pour le moment, seuls Orange et SFR assurent son développement sur le secteur.

Avez-vous des projets pour améliorer le sentiment de sécurité qui semble se dégrader à Louvres comme ailleurs ?

Les leviers d'action en la matière sont minces pour les communes. Néanmoins, nous avons souhaité agir dans ce domaine à travers la solidarité et la participation citoyenne. C'est pourquoi, Louvres a adhéré au concept de Mairie vigilante et chaque Louvrien peut devenir un voisin vigilant. Grâce à l'entraide, à la communication et à des affichages dissuasifs (panneaux voisins vigilants dans la ville), nous espérons limiter les actes délictueux. (voir p.6-7)

Les caméras de vidéoprotection sont-elles utilisées et efficaces ?

Nous disposons de 30 caméras. En 2015, nous avons eu 53 réquisitions de la gendarmerie pour visionnage. Elles fonctionnent donc bien et sont utilisées dans le cadre de résolutions d'enquêtes. Elles doivent aussi avoir un rôle dissuasif.

On nous a changé nos poubelles. La puce des nouveaux bacs servira-t-elle à nous faire payer au poids ?

La collecte n'est pas gérée par la commune mais nous avons posé nous aussi la question au Sigdurs. Ces derniers nous ont affirmé que la puce servait à réaliser des statistiques de tri et qu'elle n'avait pas de lien avec un changement de mode de facturation.

Pouvez-vous nous dire où en est le déplacement de la ligne à Très Haute Tension ?

Le déplacement suit son cours. Une enquête parcellaire a été organisée par les services de l'Etat du 11 au 18 avril et un arrêté de mise en servitude va être prochainement délivré pour les parcelles n'ayant pu être conventionnées à l'amiable. La procédure est classique et les premiers effets commencent d'ailleurs à être visibles sur le terrain. La date d'avril 2017 pour la mise en service du nouveau tronçon reste donc d'actualité.

L'écoquartier va entraîner une hausse de la population et donc de nouveaux enfants. Comment allez-vous les scolariser alors que les écoles sont rapidement saturées ?

Dans le cadre de l'écoquartier et de l'aménagement du quartier Gare sont prévus un groupe scolaire de 18 classes et une crèche de 60 berceaux. Ces équipements seront construits en face du silo, à l'emplacement de l'actuel parking provisoire. L'ouverture des premières classes de ce groupe scolaire est prévue pour la rentrée de septembre 2018. Cela entraînera sans aucun doute un remodelage de la carte scolaire.